

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011

À une séance ordinaire tenue le lundi 15 août 2011, à 19 h 30, à la salle Jobin, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 (absent)  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 92 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant des procès-verbaux du 4 juillet 2011 et du 19 juillet 2011
3. Approbation des procès-verbaux du 4 juillet 2011 et du 19 juillet 2011
4. Communications écrites au Conseil
5. Période de questions des citoyens (15 minutes)
6. Propositions
  - 6a \_\_\_ Orientations du Conseil municipal pour la séance du Conseil d'agglomération du 30 août 2011 à 16 h 30
  - 6b \_\_\_ Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
  - 6c \_\_\_ Opposition à un règlement de l'Agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
  - 6d \_\_\_ Agglomération – Orientations et expressions des besoins de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en regard du PTI 2012-2013- 2014 de l'Agglomération de Québec
  - 6e \_\_\_ Direction générale – championnats canadiens 2011 BMX
  - 6f \_\_\_ Direction générale – Appui à la réhabilitation du site du Boisé héritage faune
  - 6g \_\_\_ Direction générale – Appui au projet de restauration et de mise en valeur du site du Boisé héritage faune
  - 6h \_\_\_ Direction générale – Plan d'intégration des personnes handicapées
  - 6i \_\_\_ Direction générale – don au cpe les grenouilles
  - 6j \_\_\_ Trésorerie – Annulation de certains comptes recevables
  - 6k \_\_\_ Trésorerie – Recommandation de paiement des sommes dues à SNC-Lavalin Inc.
  - 6l \_\_\_ Trésorerie – Adoption des comptes à payer et payés selon les listes fournies le 11 août 2011
  - 6m \_\_\_ Communications – Spectacle Marc Hervieux – Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures
  - 6n \_\_\_ Communications – Fête nationale 2012 - Désignation de Frédérick Masson comme signataire des documents concernant l'organisation de la Fête nationale
  - 6o \_\_\_ Communications – Fête nationale 2012 - Autorisation du versement du dépôt relativement au contrat de l'artiste en vue de la Fête nationale
  - 6p \_\_\_ Communications – Participation à la campagne de financement 2011 de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
  - 6q \_\_\_ Communications – Don – Fondation Héritage faune
  - 6r \_\_\_ Communications – Paiement final à l'entreprise Solotech
  - 6s \_\_\_ Communications – Fête nationale 2012 – Location de jeux gonflables
  - 6t \_\_\_ Greffe – Ratification du contrat pour la construction de la Maison des aînés
  - 6u \_\_\_ Greffe – Ratification du contrat pour la réfection de la rue Honoré-Beaugrand
  - 6v \_\_\_ Greffe – Transaction avec Dépan-Escompte Couche-tard inc. et Les placements Perds Wong Inc.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

- 6w \_\_\_ Greffe – Adjudication de contrats pour l'achat de matériaux granulaires
- 6x \_\_\_ Greffe – modification à la politique de gestion contractuelle
- 6y \_\_\_ Greffe – Procès-verbal de correction – Adoption finale de REGVSAD-2010-230 et REGVSAD-2010-232
- 6z \_\_\_ Greffe – Procès-verbal de correction pour la séance du 4 avril 2011 au point 6z de la résolution numéro RVSAD-2011-4083
- 6aa \_\_\_ Greffe – Procès-verbal de correction pour le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-249 au montant de 880 000 \$ pour la réfection du 3e Rang Phase 2
- 6bb \_\_\_ Greffe – Résultats préliminaires du scrutin référendaire au lac Saint-Augustin Nord
- 6cc \_\_\_ Greffe – Abrogation du Règlement numéro REGVSAD-2011-248 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac
- 6dd \_\_\_ Greffe – Modification au Règlement numéro REGVSAD-2011-253 au montant de 500 000 \$ pour l'achat, la réparation et l'installation de luminaires dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 6ee \_\_\_ Greffe – Adjudication du contrat pour la réfection de la Rue des Landes
- 6ff \_\_\_ Greffe – Adjudication de contrat pour services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de surface de la rue des Landes
- 6gg \_\_\_ Greffe – Adjudication de contrat pour la réfection de la rue Marguerite du Rouvray
- 6hh \_\_\_ Greffe – Adjudication de contrat pour la réfection de la Route 138 entre la route Racette et Jean-Juneau
- 6ii \_\_\_ Greffe – Demande de certificat d'autorisation de l'environnement – Dossier du site d'entrepasage de matériaux secs sur la rue Des Grands-Lacs – Remblais et déblais (Article 22)
- 6jj \_\_\_ Greffe – Attestation municipale de conformité – Demande du certificat d'autorisation de l'environnement
- 6kk \_\_\_ Greffe – Adjudication de contrat pour services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Pierre-Georges-Roy
- 6ll \_\_\_ Greffe – Adjudication de contrat à un entrepreneur pour la construction de l'entrée de service Kaycan
- 6mm \_\_\_ Greffe – Adjudication de contrat à un entrepreneur pour la réfection de divers trottoirs et bordures
- 6nn \_\_\_ Greffe – Désignation d'un comité de sélection pour l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2011-209 pour services professionnels de notaires pour le développement du Lac Saint-Augustin Nord
- 6oo \_\_\_ Greffe – Prolongation du bail au 250, rue de Copenhague
- 6pp \_\_\_ Ressources humaines – Embauche d'un stagiaire au Service des ressources humaines – automne 2011
- 6qq \_\_\_ Ressources humaines – Permanence et changement de service de Mme Nadine Careau
- 6rr \_\_\_ Ressources humaines – Nomination au poste de secrétaire principale au Service des ressources humaines de Mme Roselyne Méthot
- 6ss \_\_\_ Ressources humaines – Nomination d'un coordonnateur à l'aréna au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts
- 6tt \_\_\_ Ressources humaines – Négociation et renouvellement de la convention collective des employés cols bleus
- 6uu \_\_\_ Ressources humaines – Négociation et renouvellement de la convention collective des employés cols blancs
- 6vv \_\_\_ Ressources humaines – Proposition de la description de poste pour le futur agent communautaire
- 6www \_\_\_ Ressources humaines – Permanence d'un préposé à la conciergerie et embauche d'un nouveau préposé à la conciergerie au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts
- 6xx \_\_\_ Ressources humaines – Permanence – préposé à l'aréna au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts
- 6yy \_\_\_ Ressources humaines – Nomination de deux préposés aux bâtiments au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

- 6zz \_\_ Développement économique – Vente des lots 4 670 211 et 4 670 212 sur la rue d'Amsterdam
- 6aaa \_\_ Développement économique – Vente du lot 3 617 280 à peinture p.m.s. inc. (parc industriel)
- 6bbb \_\_ Loisirs, Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Approbation de contrats de location de terrains pour soutenir l'association de soccer CRSA sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'été 2011
- 6ccc \_\_ Loisirs, Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Approbation de prolongation Automne/Hiver 2011-2012 de l'entente de partenariat avec le CNDF pour l'offre de cours socioculturels subventionnés par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour ses citoyens
- 6ddd \_\_ Loisirs, Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Approbation d'une entente avec la Ville de Québec relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace entre les deux Villes
- 6eee \_\_ Loisirs, Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Approbation d'une subvention pour la 27<sup>E</sup> édition du tournoi de Soccer-2011
- 6fff \_\_ Loisirs, Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Paiement des honoraires professionnels à M. Jean-Claude Gauthier, architecte pour la Place des Générations
- 6ggg \_\_ Travaux publics – Honoraires professionnels Génio – lac Saint-Augustin nord
- 6hhh \_\_ Travaux publics – Désignation des signataires pour l'entente avec le ministère des Transports sur la conduite d'aqueduc Fossambault-Notre-Dame
- 6iii \_\_ Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 3 – Construction d'un poste de surpression sur le rang des Mines
- 6jjj \_\_ Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 4 construction d'un poste de surpression sur le rang des Mines
- 6kkk \_\_ Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 1 - Réfection de surface de la rue Jean-Juneau, entre la limite sud des travaux (Phase I) et l'intersection avec la rue du Charron
- 6lll \_\_ Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 7 – Construction de la rue Lisbonne
- 6mmm \_\_ Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 9 - Réfection de la rue Lionel-Groulx – Phase 1B
- 6nnn \_\_ Travaux publics – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier
- 6ooo \_\_ Urbanisme – Défi Vélo Voyage de rêve
- 6ppp \_\_ Urbanisme – Plantation de 700 arbres dans le Parc du Verger
- 6qqq \_\_ Urbanisme – Événement public automne 2011 - Utilisation de la voie publique - MDJ
7. Matière nécessitant une consultation publique
- 7a \_\_ Urbanisme – DDM – 461, chemin de la Plage Saint-Laurent
- 7b \_\_ Urbanisme – DDM – 124, rue Joseph-Dugal
- 7c \_\_ Urbanisme – DDM – 289, rue du Trappeur
- 7d \_\_ Urbanisme – DDM – Lot 3 057 032 – Morcellement (Steeve Landry – Isabelle Cyr)
- 7e \_\_ Règlement numéro REGVSAD-2011-273 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de mettre en place un programme particulier d'urbanisme pour le secteur Nord du lac Saint-Augustin en annexe du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD)
- 7f \_\_ Règlement numéro REGVSAD-2011-274 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 89-663 dans le but d'assurer la mise en application du plan particulier d'urbanisme (CI-après, PPU) pour le secteur Nord du lac Saint-Augustin
- 7g \_\_ Règlement numéro REGVSAD-2011-275 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 dans le but d'assurer la mise en application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Nord du lac Saint-Augustin
- 7h \_\_ Règlement numéro REGVSAD-2011-276 modifiant le Règlement de lotissement numéro 481-85 dans le but d'assurer la mise en application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Nord du lac Saint-Augustin
8. Avis de motion et projets de règlement

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

- 8a \_\_\_ Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2011-280 modifiant le Règlement de zonage numéro REVSAD-480-85 aux articles 3.5.2.1, 3.5.2.3, 3.5.3.1 et 3.5.3.2
- 8b \_\_\_ Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2011-280 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 aux articles 3.5.2.1, 3.5.2.3, 3.5.3.1 et 3.5.3.2
- 8c \_\_\_ Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2011-281 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2008-090 concernant les dépenses engagées pour le compte de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 8d \_\_\_ Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-278 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac
- 8e \_\_\_ Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2011-279 modifiant le Règlement numéro 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité et abolissant l'application du Règlement numéro 252 de la Ville de Québec sur les amendes relatives aux infractions en matière de stationnement sur le réseau artériel
9. Adoption des règlements
- 9a \_\_\_ Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-259 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2010-211 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (intersection des rues de Toulon et de New York)
- 9b \_\_\_ Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-270 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Création zone RA/A-110 – Abrogation zone CI-5 (137, route 138 et 85, chemin du Lac)
- 9c \_\_\_ Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-277 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 dans le but de restreindre les zones où les kiosques saisonniers sont autorisés et de changer les critères d'attribution des certificats d'autorisation
10. Période de questions des citoyens (15 minutes)
11. Période d'intervention des membres du Conseil
12. Clôture de la séance



### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4420, point numéro 1, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2011 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 2. QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 JUILLET 2011 ET DU 19 JUILLET 2011

POINT NUMÉRO 2, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCES : Procès-verbaux du 4 juillet 2011 et du 19 juillet 2011

Questions et commentaires du conseil concernant les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2011.



### 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 JUILLET 2011 ET DU 19 JUILLET 2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4421, point numéro 3, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCES : Procès-verbaux du 4 juillet 2011 et du 19 juillet 2011

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

POINT NUMÉRO 4, séance ordinaire du 15 août 2011



### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 5, séance ordinaire du 15 août 2011



### 6. PROPOSITIONS

POINT NUMÉRO 6, séance ordinaire du 15 août 2011



### 6a \_\_ ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 30 AOÛT 2011 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4422, point numéro 6a, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 30 août 2011 et annexes

(REPORTÉ)



### 6b \_\_ RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4423, point numéro 6b, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 30 août 2011 et annexes

(REPORTÉ)



### 6c \_\_ OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4424, point numéro 6c, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 30 août 2011 et annexes

(REPORTÉ)



### 6d \_\_ AGGLOMÉRATION – ORIENTATIONS ET EXPRESSIONS DES BESOINS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES EN REGARD DU PTI 2012-2013-2014 DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4425, point numéro 6d, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures fait partie de l'agglomération de Québec, elle exprime les besoins suivants aux fins du PTI 2012-2013-2014 :

- 1- Bassin de sédimentation du lac Saint-Augustin;
- 2- Normalisation urgente et définitive de la pression d'aqueduc et de sécurité incendie dans le secteur des campus intercommunautaires;
- 3- Caractérisation des berges de la rivière Charland des zones sensibles à l'érosion;
- 4- Réalisation de travaux de stabilisation des rives dans les zones à risques à proximité des quartiers résidentiels et potentiellement dangereuses pour la sécurité des individus et des biens (rivières Charland, Desroches et du Curé);
- 5- Aménagement d'un nouveau Parc-O-Bus dans le secteur centre de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- 6- Réalisation d'un lien cyclable entre Saint-Augustin-de-Desmaures route 138 via Fossambault vers la piste cyclable de Jacques-Cartier/Portneuf;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

- 7- Création d'une banque de données des produits chimiques en circulation et en transit dans le parc industriel François-Leclerc (sécurité civile et incendies) disponibles rapidement en cas de sinistre;
- 8- Remplacement de la conduite d'alimentation du réservoir Jouvence au parc industriel;
- 9- Bouclage de l'aqueduc sur l'Hêtrière entre la clinique médicale et la voie ferrée (vu les risques de contamination de l'Hêtrière et problème d'eau stagnante à la clinique);
- 10- Finalisation de la piste cyclable chemin du Roy;
- 11- Remplacement de pompes et d'équipements au poste de pompage des Bocages et autres à déterminer;
- 12- Mise en œuvre du point de service policier de quartier contigu à la caserne incendies dans les meilleurs délais en 2011-2012

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De transmettre à la Ville de Québec les besoins de la Ville aux fins de l'exercice sur son territoire des juridictions d'agglomération en ce qui a trait au PTI 2012-2013-2014 en signifiant que le point 1 « Bassin de sédimentation du lac Saint-Augustin » est prioritaire et urgent.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6e \_\_ DIRECTION GÉNÉRALE – CHAMPIONNATS CANADIENS 2011 BMX

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4426, point numéro 6e, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE le Club de BMX (QSA) organise, avec la collaboration du Groupe Biscuits Leclerc et le Campus Notre-Dame-de-Foy, les championnats canadiens BMX 2011 qui se sont déroulés sur la piste de BMX Leclerc située à Saint-Augustin-de-Desmaures du 5 au 7 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attire approximativement 300 coureurs et leur famille dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour une période d'environ 4 jours et qu'il s'agit d'une compétition d'envergure nationale largement médiatisée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a soutenu financièrement en juin 2010 l'amélioration de la piste de BMX en vue de sa mise aux normes pour la tenue du championnat canadien 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Campus Notre-Dame-de-Foy est un partenaire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et que son objectif est d'améliorer de façon permanente et de maximiser l'utilisation de la piste de BMX;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'inscrive à titre de partenaire pour la tenue des championnats canadiens BMX 2011 par l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$;

De requérir que la Ville ait une visibilité lors de cette compétition d'envergure.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6f \_\_ DIRECTION GÉNÉRALE – APPUI À LA RÉHABILITATION DU SITE DU BOISÉ HÉRITAGE FAUNE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4427, point numéro 6f, séance ordinaire du 15 août 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

De soutenir Sécurité nature, filiale éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, dans la mise en œuvre du projet de restauration et de mise en valeur du Boisé héritage faune situé à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6g \_\_ DIRECTION GÉNÉRALE – APPUI AU PROJET DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DU SITE DU BOISÉ HÉRITAGE FAUNE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4428, point numéro 6g, séance ordinaire du 15 août 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De soutenir Sécurité nature, filiale éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, dans les différentes étapes menant à la réhabilitation de la partie du terrain contaminé du Boisé héritage faune situé à Saint-Augustin-de-Desmaures, particulièrement dans sa demande de financement au programme ClimatSol du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

De confirmer que le projet est recevable selon les réglementations en vigueur sur le territoire sans toutefois limiter l'obligation de l'organisation d'obtenir les permis et autorisations nécessaires à chacune des étapes du processus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6h \_\_ DIRECTION GÉNÉRALE – PLAN D'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4429, point numéro 6h, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1935

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit, depuis l'année 2005, faire un plan d'action afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures compte plus de 19 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'action municipal pour l'intégration des personnes handicapées a été élaboré en 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'élaboration d'un plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées pour les années 2011 à 2014 afin de souscrire à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

Que ledit plan d'action soit déposé lors d'une séance du conseil municipal en septembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6i \_\_ DIRECTION GÉNÉRALE – DON AU CPE LES GRENOUILLES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4430, point numéro 6i, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : correspondance du 11 juillet 2011

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance (CPE) Les Grenouilles inaugurera en septembre prochain ses nouveaux locaux et que pour souligner l'événement, une fête familiale rassemblant les nouvelles familles et celles qui fréquentent déjà le CPE sera tenue le 8 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Les Grenouilles souhaite obtenir un don de la Ville pour la tenue de cet événement rassembleur qui soulignera le fait que ces installations pourront dorénavant accueillir 60 enfants plutôt que 39 et qui permettra de rapprocher les familles de Saint-Augustin;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 250 \$ au CPE Les Grenouilles pour l'organisation de la fête familiale qui se tiendra le 8 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6j\_\_ TRÉSORERIE – ANNULATION DE CERTAINS COMPTES RECEVABLES  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4431, point numéro 6j, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1922

CONSIDÉRANT QUE le Service de la trésorerie de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite faire une mise à jour de la liste des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE des comptes sont en souffrance depuis déjà quelques années;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs recherches ont été effectuées afin de retrouver les débiteurs;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces comptes sont prescrits et qu'il est par conséquent impossible de poursuivre en justice les débiteurs;

CONSIDÉRANT QU'il en coûterait plus à la Ville pour retrouver et poursuivre ces débiteurs que d'annuler ces comptes à recevoir;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'annuler les comptes à recevoir sur la liste fournie lors du comité plénier et de garder cette liste en archive au Service du greffe pour consultation ultérieure.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6k \_\_ TRÉSORERIE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT DES SOMMES DUES  
À SNC-LAVALIN INC.  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4432, point numéro 6k, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1948

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réfection du complexe municipal, phase 1, sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait retenu certaines sommes à payer et qu'au 31 décembre 2010, un montant de 107 817,40 \$ était toujours dû à la firme SNC-Lavalin concernant les honoraires professionnels relatifs auxdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la facture numéro 1013861, datée du 23 juin 2011 au montant de 22 116,26 \$ couvrant la période se terminant le 27 mai 2011 nous a été acheminée;

CONSIDÉRANT les derniers pourparlers entre les dirigeants de la Ville et SNC-Lavalin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 129 933,66 \$ en faveur de SNC-Lavalin inc. pour les honoraires professionnels se terminant le 27 mai 2011 concernant les travaux de rénovation de la phase 1 du complexe municipal;

D'autoriser qu'une partie du paiement, 22 116,26 \$, soit payé à même le fond général de la Ville, puisque les sommes allouées par emprunt à même le Règlement 2009-141 sont entièrement épuisées et que la somme de 107 817,40 \$ est déjà comptabilisée aux livres au 31 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6l\_\_ TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS SELON LES LISTES FOURNIES LE 11 AOÛT 2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4433, point numéro 6l, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1948

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon les listes fournies le 11 août 2011 pour un montant total de 1 030 643,28 \$.

D'entériner la liste des comptes payés en juillet et août 2011 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 22 juin au 31 juillet 2011 pour un montant de 2 756 488,11 \$.

Total : 3 787 131,39 \$.

Et d'entériner les listes des chèques à ratifier et des comptes à payer déposées le 11 août 2011.

Financement : fonds général :	2 911 554,49 \$
REGVSAD-2010-152 :	121 381,97 \$
REGVSAD-2010-188 :	2 476,73 \$
REGVSAD-2010-189 :	40 980,32 \$
REGVSAD-2010-200 :	15 018,90 \$
REGVSAD-2011-201 :	80 323,50 \$
REGVSAD-2011-204 :	437 438,37 \$
REGVSAD-2010-219 :	47 175,43 \$
REGVSAD-2011-228 :	70 028,77 \$
REGVSAD-2011-250 :	52 920,63 \$
Règlements à venir :	
Réfection rue de l'Hêtrière :	7 832,28 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6m\_\_ COMMUNICATIONS – SPECTACLE MARC HERVIEUX – COMITÉ DE CONSERVATION DE L'ÎLOT PAROISSIAL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET FABRIQUE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4434, point numéro 6m, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1915

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures organisent un spectacle-bénéfice à l'église de Saint-Augustin-de-Desmaures le 8 octobre 2011 avec comme artiste invité Marc Hervieux;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle sera au profit de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE plus de 600 personnes sont attendues à ce spectacle qui permettra à tous de vivre d'agréables moments dans l'enceinte de notre église paroissiale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures travaillent conjointement dans le but de préserver le patrimoine religieux de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE le Comité demande à la Ville d'agir à titre de commanditaire majeur (classe diamant). En ce sens, la Ville profitera notamment de deux pages de visibilité dans le programme officiel de la soirée distribué à tous les spectateurs et recevra trois (3) paires de billets pour le spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par le passé, répondu positivement à la demande du Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 1 000 \$ au Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures pour son spectacle-bénéfice du 8 octobre prochain. Ce don se traduira notamment par l'obtention de deux pages dans le programme officiel de la soirée (une page réservée au mot du maire et une seconde à un placement publicitaire) et par l'attribution de trois (3) paires de billets (valeur de 270 \$).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6n \_\_ COMMUNICATIONS – FÊTE NATIONALE 2012 - DÉSIGNATION DE FRÉDÉRICK MASSON COMME SIGNATAIRE DES DOCUMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4435, point numéro 6n, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1916

CONSIDÉRANT QUE la fête nationale des Québécoises et des Québécois sera de retour le 24 juin 2012 au parc du Millénaire de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la fête nationale des Québécoises et des Québécois relève essentiellement du Service des communications;

CONSIDÉRANT QUE la planification de l'événement est d'ores et déjà en cours, laquelle comprend, entre autres, la signature de différents contrats;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Frédérick Masson, directeur du Service des communications, signataire des différents contrats liés à l'organisation de la fête nationale des Québécoises et Québécois 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6o \_\_ COMMUNICATIONS – FÊTE NATIONALE 2012 - AUTORISATION DU VERSEMENT DU DÉPÔT RELATIVEMENT AU CONTRAT DE L'ARTISTE EN VUE DE LA FÊTE NATIONALE  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4436, point numéro 6o, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1917

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tiendra le 24 juin 2012 son grand spectacle de la fête nationale des Québécoises et Québécois;

CONSIDÉRANT QUE le producteur souhaite obtenir un dépôt de garantie de 5 000 \$ (taxes incluses) afin de retenir les services de l'artiste ciblé par le Service des communications;

CONSIDÉRANT QUE la validité du contrat entre le diffuseur (Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures) et le fournisseur relève du respect de cette clause;

CONSIDÉRANT QUE le solde (23 481,25 \$ taxes incluses) sera pour sa part remis au producteur ou à son représentant avant la tenue du spectacle du 24 juin 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'émission des chèques suivants :

Un premier chèque certifié de 5 000 \$ (taxes incluses) au producteur de l'artiste retenu par le Service des communications en vue du spectacle de la fête nationale 2012 et de joindre ce dernier aux trois exemplaires signés du contrat, le tout devant être reçu au plus tard le 20 août 2011;

Un second chèque certifié au montant de 23 481,25 \$ (taxes incluses) au nom de la maison de disques payable le 24 juin 2012, pour un montant total des 28 481,25 \$ (taxes incluses);

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

Que le Service de la trésorerie atteste que les crédits sont suffisants à même le budget prévu au budget 2012 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'organisation de la fête nationale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6p \_\_ COMMUNICATIONS – PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2011 DE CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4437, point numéro 6p, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1918

CONSIDÉRANT QUE Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a approché la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin qu'elle contribue à sa campagne de financement 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme retourne dans la collectivité près de 90 % des dons reçus;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Québec et Chaudière-Appalaches vient en aide à plusieurs organismes de la région;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a alloué plus de 55 000 \$ à des organismes de Saint-Augustin-de-Desmaures : Maison Présence-Famille (14 260 \$); La Courtepointe (10 000 \$); TRAIC Jeunesse (19 000 \$); Centre Bonne Entente (12 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE Centraide Québec et Chaudière-Appalaches répond à des besoins réels tels que la pauvreté, la faim, le décrochage scolaire, l'itinérance, la violence, la toxicomanie, la santé mentale et l'exclusion;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 500 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches et de sensibiliser les employés municipaux à la cause de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6q \_\_ COMMUNICATIONS – DON – FONDATION HÉRITAGE FAUNE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4438, point numéro 6q, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1919

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Héritage faune sollicite la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de lui permettre de poursuivre ses actions concrètes touchant la conservation et la protection de notre richesse faunique;

CONSIDÉRANT QUE Héritage faune, qui fonctionne avec des ressources très limitées, demeure néanmoins un des organismes de conservation les plus respectés de la province;

CONSIDÉRANT QU'EN 2010, la Fondation Héritage faune a remis plus de 200 000 \$ en bourses et subventions à divers organismes à but non lucratif du Québec afin de soutenir leurs initiatives;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation a participé à la réalisation de plus de 90 projets à caractère faunique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 500 \$ à la Fondation Héritage Faune sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6r \_\_ COMMUNICATIONS – PAIEMENT FINAL À L'ENTREPRISE SOLOTECH  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4439, point numéro 6r, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1962

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'installation d'un panneau lumineux de type « LED » à l'intersection de la rue Jean-Juneau et de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'entreprise Solotech ont été retenus par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour procéder à l'achat des panneaux de type « LED »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Solotech a procédé à l'achat des panneaux de type « LED » ainsi qu'à leur installation;

CONSIDÉRANT QU'UNE retenue de 10 % était conservée jusqu'à ce que les travaux soient exécutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de la facture initiale, soit 6 865,06 \$, taxes incluses (713,37 \$ + 6 151,69 \$), à l'entreprise Solotech.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6s \_\_ COMMUNICATIONS – FÊTE NATIONALE 2012 – LOCATION DE JEUX GONFLABLES  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4440, point numéro 6s, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1914

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tiendra le 24 juin 2012 son grand spectacle de la fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend procéder à la location de jeux gonflables pour sa journée familiale;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur, Proludik inc., a déposé une soumission répondant en tout point aux exigences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur, Proludik inc., souhaite obtenir un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT QUE la validité du contrat entre le diffuseur (Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures) et le fournisseur relève du respect de cette clause;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'émission des chèques à l'entreprise suivante :

- Proludik inc. : un premier chèque de 2 240,00 \$ à joindre avec l'exemplaire signé du contrat et un autre de 6 716,78 \$ payable le 24 juin 2012, pour un total de 8 956,78 \$;

Que le Service de la trésorerie atteste que les crédits sont suffisants à même le budget prévu au budget 2012 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'organisation de la fête nationale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6t \_\_ GREFFE – RATIFICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES AÎNÉS  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4441, point numéro 6t, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1956

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QU'une résolution numéro RVSAD-2011-4379 point numéro 6p a été adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 afin d'autoriser l'adjudication du contrat dès l'ouverture au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres, portant le numéro AOVSAAD-2011-216 pour la construction de la Maison des aînés, a été ouvert le 14 juillet 2011 à 15 h et que cinq (5) entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient de l'ordre de :

- ▶ Construction Jean Breton inc. au montant de 753 642,65 \$, taxes comprises;
- ▶ Meunier GPR inc. au montant de 754 411,35 \$ taxes comprises;
- ▶ Habitations Consultants H.L. inc. au montant de 787 563,52 \$, taxes comprises;
- ▶ Lévesque et Associés Construction inc. au montant de 788 000 \$, taxes comprises;
- ▶ Construction N. Bossé inc. au montant de 820 795 \$, taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Jean Breton inc. était le plus bas soumissionnaire et que cette entreprise a déposé une soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat pour la construction de la Maison des aînés, conformément à l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2011-216 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Jean Breton inc., au montant de 753 642,65 \$, taxes comprises.

De décréter que les fonds du projet sont disponibles grâce à l'approbation du Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-201 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6u \_\_ GREFFE – RATIFICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE HONORÉ-BEAUGRAND

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4442, point numéro 6u, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1913

CONSIDÉRANT QU'une résolution numéro RVSAD-2011-4384 a été adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 afin d'autoriser l'adjudication du contrat dès l'ouverture au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage en fonction de la grille d'évaluation et de pondération;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres, portant le numéro AOVSAAD-2011-218 pour la réfection de la rue Honoré-Beaugrand, son élargissement (emprise prévue de 15 mètres) et le prolongement des services jusqu'à la rue de l'Hêtrière et la rue Saint-Denys-Garneau, a été ouvert le 12 juillet 2011 à 11 h et que quatre (4) entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient de l'ordre de :

- ▶ Les Entreprises P.E.B. Itée au montant de 1 097 348,16 \$, taxes comprises;
- ▶ Terrassement Portugais inc. au montant de 989 500,00 \$, taxes comprises;
- ▶ Metro Excavation inc. au montant de 971 151,38 \$, taxes comprises;
- ▶ Les Excavations Lafontaine inc. au montant de 874 969,06 \$, taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Excavations Lafontaine inc. était le plus bas soumissionnaire et que cette entreprise a déposé une soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat pour la réfection de la rue Honoré-Beaugrand, son élargissement (emprise prévue de 15 mètres) et le prolongement des services jusqu'à

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

la rue de l'Hêtrière et la rue Saint-Denys-Garneau, conformément à l'appel d'offres numéro AOVSAD-2011-218 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Lafontaine inc., au montant de 874 969,06 \$, taxes comprises;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles grâce à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-252 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6v \_\_ GREFFE – TRANSACTION AVEC DÉPAN-ESCOMPTE COUCHE-TARD INC. ET LES PLACEMENTS PERDS WONG INC.

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4443, point numéro 6v, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE suite à la découverte par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 30 septembre 2008 de la présence d'hydrocarbures dans les emprises du réseau d'aqueduc de la Montée du Coteau, cette dernière a avisé Dépan-Escompte Couche-Tard inc. et Les Placements Perds Wong inc.;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation environnementale confirme qu'une partie des sols et de l'eau souterraine présents dans les emprises de la rue de l'Hêtrière, de la Montée du Coteau et de l'Activital sont toujours contaminés par des hydrocarbures provenant du site de ces entreprises et que ces contaminants peuvent migrer vers des propriétés privées avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE les parties impliquées souhaitent s'entendre quant à leurs droits et obligations en regard des travaux de réhabilitation qui pourraient être effectués sur des propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire et Me Jean-Pierre Roy, directeur général, à représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la signature de cette convention avec Dépan-Escompte Couche-Tard inc. et Les Placements Perds Wong inc.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6w \_\_ GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRATS POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4444, point numéro 6w, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1937

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public numéro AOVSAD-2011-217 pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 15 juin 2011 au 30 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises étaient invitées à soumissionner pour chacun des 8 lots de matériaux soit le sable de remplissage classe A (MG-112), la criblure de pierre 0-5 mm, le granulats concassés calcaire MG-20, le granulats concassés granitiques MG-20, le granulats concassés granitiques MG-56, le granulats concassés 14-28 ou 10-31 mm, le granulats concassés granitiques 100-200 mm et le granulats concassés 300-600 mm;

CONSIDÉRANT QUE le contrat devait être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots indépendamment;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises soient PEB, Carrière Québec et Construction Pavage Portneuf (CPP) ont commandé ledit appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis soit le jeudi 7 juillet 2011 avant 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres numéro AOVSAD-2011-217 a été prévue et s'est déroulée le 7 juillet 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) entreprises ont soumissionné aux prix suivants :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

	PEB	Carrière Québec	CPP
Sable de remplissage Classe A (MG-112)	108 750	X	73 875
Criblure de Pierre 0-5 mm	X	2 200	2 380
Granulat concassé calcaire MG-20	X	6 800	X
Granulat concassé granitique MG-20	131 250	102 750	107 625
Granulat concassé granitique MG-56	X	27 400	28 700
Granulat concassé 14-28 ou 10-31 mm	X	5 687,50	6 562,50
Granulat concassé 100-200 mm	3 337,50	2 452,50	2 587,50
Granulat concassé 300-600 mm	2 800	X	1 800

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de sable de remplissage Classe A (MG-112) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Pavage Portneuf pour un montant de 73 875 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat de criblure de pierre 0-5 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Québec pour un montant de 2 200 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat de granulat concassé calcaire MG-20 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Québec pour un montant de 6 800 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat de granulat concassé granitique MG-20 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Québec pour un montant de 102 750 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat de concassé granitique MG-56 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Québec pour un montant de 27 400 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat de granulat concassé 14-28 ou 10-31 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Québec pour un montant de 5 687,50 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat de granulat concassé 100-200 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Québec pour un montant de 2 452,50 \$, taxes non incluses;

D'adjuger le contrat pour l'achat de granulat concassé 300-600 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Pavage Portneuf pour un montant de 1 800 \$, taxes non incluses;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même les prévisions budgétaires de la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6x \_\_ GREFFE – MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4445, point numéro 6x, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1938

CONSIDÉRANT QU'une politique de gestion contractuelle a été adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 par la résolution numéro RVSAD-2010-3822;

CONSIDÉRANT QUE cette politique est affichée sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de ladite politique a été effectuée par Me Denis Michaud, du cabinet d'avocats Lavery, en date du 13 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE la première recommandation est d'abroger le premier alinéa de l'article 1.1 c);

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la deuxième recommandation est d'ajouter une annexe « F », étant une « déclaration relative au respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* et du code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi » et d'y référer en inscrivant (annexe « F ») à la toute fin de l'article 3.3;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier la politique de gestion contractuelle selon les recommandations faites en date du 13 juillet 2011;

D'afficher la nouvelle version de la politique sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6y \_\_ GREFFE – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – ADOPTION FINALE DE REGVSAD-2010-230 ET REGVSAD-2010-232

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4446, point numéro 6y, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2010-230 et REGVSAD-2010-232

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à faire des procès-verbaux de correction;

CONSIDÉRANT QU'un ajout de points manuscrits comportant l'adoption finale des règlements portant les numéros REGVSAD-2010-230 ET REGVSAD-2010-232 n'a pas été retranscrit au procès-verbal du 21 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du règlement numéro REGVSAD-2010-230 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le but de modifier les dispositions relatives aux usages et constructions dérogatoires protégées;

De l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2010-232 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 dans le but de modifier les dispositions relatives aux opérations cadastrales des lots dérogatoires protégés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6z \_\_ GREFFE – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2011 AU POINT 6Z DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4083

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4447, point numéro 6z, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : Appel d'offres numéro AOVSAD-2011-200

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à faire des procès-verbaux de correction; par conséquent, la résolution numéro RVSAD-2011-4083 est modifiée afin d'ajouter la phrase suivante :

- ▶ QUE le crédit est pris à même le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier la résolution numéro RVSAD-2011-4083, pour y ajouter la phrase : QUE le crédit est pris à même le fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6aa \_ GREFFE – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT REGVSAD-2011-249 AU MONTANT DE 880 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU 3E RANG PHASE 2

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4448, point numéro 6aa, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : Appel d'offres numéro AOVSAD-2011-200

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à faire des procès-verbaux de correction; par conséquent, le règlement numéro REGVSAD-2011-249 est modifié afin de remplacer la distance de 900 mètres retrouvée dans la note explicative ainsi qu'à l'article 1 de la section I de l'annexe I par la distance suivante :

- ▶ 450 mètres.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier le règlement numéro REGVSAD-2011-249 dans la note explicative ainsi qu'à l'article 1 de la section I de l'annexe I pour que la distance approximative des travaux soit de 450 mètres au lieu de 900 mètres.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6bb \_ GREFFE – RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE AU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4449, point numéro 6bb, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2011-269 ; MVSAD-2011-1924

CONSIDÉRANT QU'un scrutin référendaire a été tenu le 14 août dernier pour l'approbation du Règlement REGVSAD-2011-269, règlement d'emprunt au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord, de 10 h à 20 h, au Collège Saint-Augustin au 4950, rue Lionel-Groulx;

CONSIDÉRANT QUE le vote par anticipation pour ce référendum a été tenu le 7 août 2011, de 12 h à 20 h, au même lieu que le scrutin;

CONSIDÉRANT QUE la question référendaire était « Approuvez-vous le Règlement portant le numéro REGVSAD-2011-269, règlement d'emprunt au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord? »;

CONSIDÉRANT QUE le personnel référendaire a procédé au recensement des votes dès la fermeture du bureau de vote à 20 h le 14 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire est de 300 et qu'au total 226 personnes ont voté;

CONSIDÉRANT QUE de ces 226 personnes, 192 ont voté « oui » et 34 ont voté « non »;

CONSIDÉRANT QUE les résultats définitifs seront déposés au conseil lors de la première séance qui suivra l'expiration du délai de quatre (4) jours suivant la fin du recensement des votes, soit la séance extraordinaire du 29 août 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte des résultats préliminaires du scrutin référendaire du 14 août 2011 concernant le Règlement REGVSAD-2011-269, règlement d'emprunt au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord, qui sont :

- ▶ Nombre de personnes ayant voté – 226;
- ▶ Nombre de réponses affirmatives – 192;
- ▶ Nombre de réponses négatives – 34.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6cc \_ GREFFE – ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-248 AU MONTANT DE 2 300 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-FÉLIX ENTRE DE L'HÊTRIÈRE ET CHEMIN DU LAC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4450, point numéro 6cc, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2011-248 ; REGVSAD-2011-278

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons techniques relativement à l'avis public, le Règlement numéro REGVSAD-2011-248 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac n'a pas été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau processus a été enclenché par l'adoption d'un avis de motion le 19 juillet 2011 en vue de l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-278 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'abroger le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-248 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6dd \_ GREFFE – MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-253 AU MONTANT DE 500 000 \$ POUR L'ACHAT, LA RÉPARATION ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DANS CERTAINES RUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4451, point numéro 6dd, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2011-253 ; MVSAD-2011-1939

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné pour l'adoption du Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-253 au montant de 500 000 \$ pour l'achat, la réparation et l'installation de luminaires dans certaines rues, par Mme Lise Lortie, conseillère du district numéro 3, lors de la séance extraordinaire du 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt REGVSAD-2011-253 a été adopté lors d'une séance ordinaire du 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt REGVSAD-2011-253 a été sujet d'une période d'enregistrement où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire entre 9 h et 19 h, le 16 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors de la réception du rapport d'ouverture des registres lors de la séance extraordinaire du 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 500 000 \$, sur une période de 20 ans, aux fins du règlement REGVSAD-2011-253 après réception de l'avis de promulgation;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation du Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-253 a été faite auprès du MAMROT en date du 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude du règlement, le MAMROT recommande à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de modifier la section II de l'annexe I du Règlement REGVSAD-2011-253 en précisant le nombre de têtes de lumières LEED, de poteaux d'acier et de lampadaires de sorte que l'estimation de coûts puisse se lire comme suit :

Estimations avec taxes

Estimation des 105 têtes de lumières LEED : 150 000 \$

Estimation des 31 poteaux en acier : 100 000 \$

Estimation des 14 lampadaires : 100 000 \$

Feux de préemption (incendie) - Montant versé à la Ville de Québec : 50 000 \$

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

Pose : 100 000 \$

Total : 500 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont conditionnelles à l'approbation du règlement d'emprunt REGVSAD-2011-253 par le MAMROT;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-253 en remplaçant la section II de l'annexe I;

D'envoyer une copie de la présente résolution au MAMROT.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ee \_ GREFFE – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES LANDES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4452, point numéro 6ee, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2011-253 ; MVSAD-2011-1945

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a effectué un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de surface incluant le planage ou le décohesionnement du pavage existant, le remplacement de puisards, la reconstruction de trottoirs, de bordures ainsi que le pavage et le marquage de la rue des Landes sur 1350 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 10 h, le lundi 15 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2011-213 a été prévue et s'est déroulée le 15 août 2011 entre 10 h et 10 h 05;

CONSIDÉRANT QUE 5 entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE P.E. Pageau inc. a fait une soumission pour un montant total de 882 869,57 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises P.E.B. Itée ont fait une soumission pour un montant total de 990 762,66 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Terrassement Portugais inc. a fait une soumission pour un montant total de 923 855,42 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Construction et Pavage Portneuf inc. a fait une soumission pour un montant total de 1 016 587,59 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Marcel Vézina inc. a fait une soumission pour un montant total de 1 123 778,52 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les 5 soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de surface incluant le planage ou le décohesionnement du pavage existant, le remplacement de puisards, la reconstruction de trottoirs, de bordures ainsi que le pavage et le marquage de la rue des Landes sur 1350 mètres à P.E. Pageau inc. pour un montant total de 882 869,57 \$, taxes incluses.

Que la Ville décrète que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-257.



6ff \_ GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE DES LANDES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4453, point numéro 6ff, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2011-253; MVSAD-2011-1955

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation portant le numéro AOVSAAD-2011-223 a été lancé auprès de trois firmes d'ingénierie, soit CIMA +, Roche et BPR, pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de surface de la rue des Landes;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumis un prix dans les délais requis soit le lundi 15 août 2011 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2011-223 a été prévue et s'est déroulée le 15 août 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection formé de Me Antoine La Rue, avocat au Service du greffe, M. Jean-Claude Desroches, directeur du Service des travaux publics et M. Damien Thibodeau, étudiant en génie civil, a siégé afin de faire une grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues. Ce comité de travail devait prendre en considération cinq facteurs à analyser, soit (1) l'expérience du fournisseur, (2) la compétence et la disponibilité du responsable de projet, (3) l'organisation du projet, (4) la méthodologie proposée et la compréhension du mandat, (5) l'échéancier de travail, la présentation des biens livrables et la qualité des documents soumis.

CONSIDÉRANT QU'après l'obtention du pointage intérimaire, les firmes d'ingénierie se positionnaient dans cet ordre :

- ▶ 2<sup>e</sup> place : Roche et BPR (aucune soumission);
- ▶ 1<sup>re</sup> place : CIMA +

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient de l'ordre de :

- ▶ CIMA + : 41 696,55 \$, taxes comprises;
- ▶ BPR : Aucune soumission;
- ▶ Roche : Aucune soumission;

CONSIDÉRANT QU'après l'établissement du pointage final, la firme CIMA + était celle détenant le meilleur pointage et que cette firme a déposé une soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat de services professionnels à la firme d'ingénierie CIMA + pour un montant de 41 696,55 \$, taxes comprises, pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de surface de la rue des Landes;

Les fonds pour ce projet sont disponibles à même le règlement d'emprunt REGVSAD-2011-257.



6gg \_ GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE MARGUERITE DU ROUVRAY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4454, point numéro 6gg, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1925

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a effectué un appel d'offres sur invitation numéro AOVSAAD-2011-221 pour la réfection de la rue Marguerite du Rouvray;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises invitées ont soumis leur prix dans les délais requis soit le mercredi le 27 juillet 2011 avant 14 h;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2011-221 a été prévue et s'est déroulée le 27 juillet 2011 entre 14 h et 14 h 05;

CONSIDÉRANT QUE Construction et pavage Portneuf inc. a fait une soumission pour un montant total de 44 557,08 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Pavage U.C.P. inc. a fait une soumission pour un montant total de 31 899 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises P.E.B. Itée a fait une soumission pour un montant total de 39 395,27 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection de la rue Marguerite du Rouvray au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage U.C.P. inc. pour un montant de 31 899 \$, taxes incluses.

Que la Ville décrète que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-256.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6hh \_ GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE 138 ENTRE LA ROUTE RACETTE ET JEAN-JUNEAU

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4455, point numéro 6hh, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1960

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public AOVSAD-2011-224 pour la réfection de la route 138 entre Racette et Jean-Juneau;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises ont commandé ledit appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis soit le jeudi 11 août 2011 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2011-224 a été prévue et s'est déroulée le 11 août 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE Construction Pavage Portneuf a fait une soumission pour un montant total de 247 722,10 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE P.E.B. a fait une soumission pour un montant total de 250 785,04 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE P.E. Pageau a fait une soumission pour un montant total de 221 680,96 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Inter-Rives a fait une soumission pour un montant total de 263 650,93 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection de la route 138 entre Racette et Jean-Juneau au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Pageau pour un montant de 221 680,96 \$, taxes incluses.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

Que la trésorière atteste que les crédits sont pris dans le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-256 pour une somme approximative de 100 000 \$ et que le solde des dépenses sera assumé par le surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ii \_\_ GREFFE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE L'ENVIRONNEMENT – DOSSIER DU SITE D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX SECS SUR LA RUE DES GRANDS-LACS – REMBLAIS ET DÉBLAIS (ARTICLE 22)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4456, point numéro 6ii, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend procéder à la mise en place d'un site d'entreposage de matériaux secs sur le lot 2 811 619 ayant front sur la rue Hamburg, mais qu'un certificat d'autorisation de l'environnement est requis pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la firme-conseil CIMA + à soumettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



6jj \_\_ GREFFE – ATTESTATION MUNICIPALE DE CONFORMITÉ – DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4457, point numéro 6jj, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procède à la mise en place d'un site d'entreposage de matériaux secs sur le lot 2 811 619 ayant front sur la rue Hamburg, et qu'elle a sommairement effectué une enquête avec, comme base, une entrevue avec le personnel du Service de l'urbanisme, ainsi qu'en se référant au dossier conservé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le secteur des travaux de la rue des Grands-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures déclare, au meilleur de sa connaissance, qu'aucune infraction n'a été intentée ou plainte ne lui a été formulée en regard du lot en titre, et ce, pour aucune considération;

CONSIDÉRANT QU'il ne nous a été fait aucune mention d'accident de nature environnementale et nous n'en avons constaté aucun directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres instances relatives à ces matières sur la rue et ses corollaires;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de site d'enfouissement sanitaire ni de site de traitement dans le rayon d'un kilomètre. Le projet de réfection en titre ne contrevient à aucune réglementation municipale ni à aucune réglementation que la municipalité doit appliquer par référence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas en présence d'une aire retenue pour les besoins de contrôle en zone agricole dans l'emprise de la rue des Grands-Lacs selon la *Loi sur la protection du territoire agricole L.R.Q. c. P-41, 1*. Les travaux ne sont pas non plus effectués sur des lots situés en zones inondables. Il n'est fait mention d'aucune activité susceptible de contaminer les sols dans le passé et aucune n'est à prévoir;

CONSIDÉRANT que cette attestation et ces informations sont requises pour l'obtention d'autorisations gouvernementales et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demeure à la disposition des autorités gouvernementales pour toute information additionnelle permettant d'autoriser la mise en place d'un site d'entreposage de matériaux secs;

EN CONSÉQUENCE,

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme-conseil CIMA + quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



### 6kk \_ GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PIERRE-GEORGES-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4458, point numéro 6kk, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1958

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation portant le numéro AOVSAAD-2011-222 a été lancé auprès de trois firmes d'ingénierie, soit CIMA +, Roche et BPR, pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Pierre-Georges-Roy;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumis ses prix dans les délais requis soit le jeudi 14 juillet 2011 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2011-222 a été prévue et s'est déroulée le jeudi 14 juillet 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection formé de Me Antoine La Rue, avocat au Service du greffe, M. François Bélanger, directeur du Service technique et M. Jean-Claude Desroches, directeur du Service des travaux publics, a siégé afin de faire une grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues. Ce comité de travail devait prendre en considération cinq facteurs à analyser, soit (1) l'expérience du fournisseur, (2) la compétence et la disponibilité du responsable du projet, (3) l'organisation du projet, (4) la méthodologie proposée et la compréhension du mandat, (5) l'échéancier de travail, la présentation des biens livrables et la qualité des documents soumis;

CONSIDÉRANT QU'après l'obtention du pointage intérimaire, les firmes d'ingénierie se positionnaient dans cet ordre :

- ▶ 2<sup>e</sup> place : Roche (n'a pas soumissionné) ;
- ▶ 2<sup>e</sup> place : BPR (n'a pas soumissionné)
- ▶ 1<sup>re</sup> place : CIMA +

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient de l'ordre de :

- ▶ BPR : aucune soumission;
- ▶ CIMA + : 38 136,39 \$, taxes comprises;
- ▶ Roche : aucune soumission

CONSIDÉRANT QU'après l'établissement du pointage final, la firme CIMA + était celle détenant le meilleur pointage et que cette firme a déposé une soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat de services professionnels à la firme d'ingénierie CIMA + pour un montant de 38 136,39 \$, taxes comprises, pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Pierre-Georges-Roy;

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-252.



**6ii GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT À UN ENTREPRENEUR POUR LA CONSTRUCTION DE L'ENTRÉE DE SERVICE KAYCAN**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4459, point numéro 6ii, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1966

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation numéro AOVSAAD-2011-225 pour la construction de l'entrée de service de l'usine Kaycan;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation a été envoyé à deux (2) entreprises soit Paradis excavation et DEMO excavation;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2011-225 est prévue le 19 août 2011 entre 14 h et 14 h 05;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la construction de l'entrée de service Kaycan au plus bas soumissionnaire conforme;

De ratifier l'adjudication dudit contrat lors de la séance extraordinaire du 29 août 2011;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même les prévisions budgétaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6mm GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT À UN ENTREPRENEUR POUR LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS ET BORDURES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4460, point numéro 6mm, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1967

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation numéro AOVSAAD-2011-226 pour la réfection de divers trottoirs et bordures dans la Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner soit BMQ, Jean Leclerc et Laval Construction;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2011-226 est prévue le 19 août 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent débiter incessamment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection de divers trottoirs et bordures dans la Ville au plus bas soumissionnaire conforme;

De ratifier l'adjudication dudit contrat lors de la séance extraordinaire du 29 août 2011;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles grâce à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-256 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votant



6nn \_ GREFFE – DÉSIGNATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOVSAAD-2011-209 POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE NOTAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4461, point numéro 6nn, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1959

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire, dans le cadre du développement du lac Saint-Augustin Nord, effectuer des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conditionnels à ce que la Ville emprunte un montant de 11,5 millions de dollars auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un référendum a été lancé auprès des citoyens du secteur du Lac Nord à savoir si ceux-ci désirent que la Ville emprunte le 11,5 millions de dollars requis pour faire le projet;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où la majorité des citoyens du secteur du Lac Nord ayant participé au référendum se prononce en faveur de l'emprunt, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ira en appel d'offres public au cours des prochains jours pour les services professionnels de notaire;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige qu'un comité de sélection composé de trois personnes évalue toute soumission de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer Me Danielle Tremblay, notaire, Me Caroline Nadeau, greffière, et M. François Bélanger, directeur des services techniques sur le comité de vérification des soumissions reçues en conformité avec l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2011-209.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



600 \_ GREFFE – PROLONGATION DU BAIL AU 250, RUE DE COPENHAGUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4462, point numéro 600, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1961

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a conclu un bail le 22 décembre 2009 avec la Société immobilière SBI inc. afin de louer l'emplacement situé au 250, rue de Copenhague à Saint-Augustin-de-Desmaures pour y entreposer la machinerie et les équipements;

CONSIDÉRANT QUE ce bail était consenti pour une période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et se terminant le 31 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le bail prévoit une option de renouvellement qui permet aux parties de prolonger le terme du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est déjà prévaluée de cette option de renouvellement en prolongeant le bail aux mêmes conditions que le contrat initial jusqu'au 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a besoin d'un site d'entreposage à proximité du complexe municipal pour sa machinerie et ses équipements pour les deux prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Société immobilière SBI inc. est prête à reporter le bail selon les mêmes modalités que le bail initial jusqu'au 31 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

De prolonger le bail de location des locaux du 250, rue de Copenhague avec la Société immobilière SBI inc. jusqu'au 31 octobre 2013, selon les mêmes modalités que le bail initial conclu le 22 décembre 2009.

De désigner Me Jean-Pierre Roy, directeur général, comme signataire de l'entente de prolongation dudit bail.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6pp \_ RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – AUTOMNE 2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4463, point numéro 6pp, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1926;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de stagiaires est encouragée par la Ville et qu'elle contribue à la formation de la relève des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un stagiaire peut contribuer à mettre en œuvre plusieurs projets en mouvement ou en attente au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines est satisfait de l'expérience vécue pour le trimestre, saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers entamés ne seront pas complétés au départ du stagiaire de l'été 2011;

CONSIDÉRANT QUE les universités, dans le cadre des études, permettent aux étudiants d'acquérir de l'expérience sous la forme de stages dans une entreprise ou dans une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la période pour l'embauche d'un stagiaire est définie par trimestre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder au recrutement et à l'embauche d'un stagiaire au Service des ressources humaines à l'automne 2011. Le salaire attribué sera conforme à la politique de rémunération des stagiaires et des étudiants en vigueur à la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6qq \_ RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE ET CHANGEMENT DE SERVICE DE MME NADINE CAREAU

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4464, point numéro 6qq, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1927;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadine Careau, secrétaire multiservice à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, a rempli avec succès les critères la menant à une permanence, tels que déterminés à la convention collective des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE Mme Careau, à titre de secrétaire multiservice à la Ville, a la responsabilité d'offrir des services de secrétariat pour la campagne de financement, La famille au cœur des priorités;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des ressources humaines ne peut superviser le travail de la secrétaire multiservice, car ses bureaux sont situés dans un édifice différent;

CONSIDÉRANT QUE les technologies de l'information et le Service du développement économique ont des besoins spécifiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

D'accorder la permanence à Mme Nadine Careau et de l'affecter au Service du développement économique à compter du 23 juillet 2011, selon les modalités convenues à la convention collective des cols blancs la régissant.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6rr \_ **RESSOURCES HUMAINES** – NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE PRINCIPALE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE MME ROSELYNE MÉTHOT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4465, point numéro 6rr, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1928;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la nomination de Mme Roselyne Méthot à titre de secrétaire principale au Service du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE Mme Roselyne Méthot a été affectée aux Services des ressources humaines et du développement économique sur une base partagée depuis septembre 2010, trois (3) jours par semaine, et que les bureaux de ces deux services sont situés dans deux édifices différents;

CONSIDÉRANT que les besoins sont impératifs et que, quotidiennement, des services de secrétariat sont requis aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE Mme Roselyne Méthot est affectée au Service des ressources humaines depuis septembre 2010 et qu'elle nous a démontré qu'elle était capable d'exécuter les fonctions reliées à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE ses années d'expérience ainsi que sa formation générale lui ont permis de très bien remplir les exigences de secrétaire principale au Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'affectation de Mme Roselyne Méthot au poste de secrétaire principale au Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ss \_ **RESSOURCES HUMAINES** – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR À L'ARÉNA AU SERVICE DES LOISIRS, DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4466, point numéro 6ss, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1930;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ de M. Serge Meunier, les besoins organisationnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont nécessité l'affichage de l'appel de candidature (numéro ACVSAD-2011-194) pour le poste de coordonnateur à l'aréna au Service des loisirs, bâtiments, parcs et espaces verts en début juillet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette publication, plusieurs candidatures ont été reçues, qu'une sélection a favorisé la rencontre de six candidats à une première entrevue avec un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que trois personnes ont été convoquées pour une deuxième étape du processus pour des tests psychométriques;

CONSIDÉRANT QU'une personne a convaincu le comité de sélection en entrevue pour ses compétences, son expérience et ses connaissances dans le domaine de la gestion de personnel, service à la clientèle et habiletés comme administrateur dans un contexte municipal relativement aux loisirs;

CONSIDÉRANT QUE M. Danny Poirier a posé sa candidature pour le concours ACVSAD-2010-193 et que ce dernier possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions reliées à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les tests psychométriques ont été concluants et que la prise de références a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE ;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à la nomination de M. Danny Poirier au poste de coordonnateur à l'aréna au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du lundi 22 août 2011, selon les conditions des cadres en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6tt \_ RESSOURCES HUMAINES – NÉGOCIATION ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4467, point numéro 6tt, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1836;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus vient à échéance le 31 décembre 2011 et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite engager le processus de renouvellement au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette convention rend possible une meilleure gestion, et, par voie de conséquence, l'optimisation des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la présente convention a été faite par les directeurs des Services employant des cols bleus en collaboration avec le Service juridique et du greffe et le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et qu'un cahier des charges a été élaboré;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'entériner les décisions prises en comité plénier concernant le renouvellement de la convention collective avec les employés cols bleus de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

De valider les aspects normatif et monétaire de la convention collective tels que déposés en comité plénier.

Que le mémoire déposé en comité plénier et utilisé dans le cadre de la négociation de la convention collective des employés cols bleus en vue d'une prochaine entente soit classifié à titre strictement confidentiel.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6uu \_ RESSOURCES HUMAINES – NÉGOCIATION ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4468, point numéro 6uu, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1931;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols blancs vient à échéance le 31 décembre 2011 et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite engager le processus de renouvellement au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette convention rend possible une meilleure gestion, et, par voie de conséquence, l'optimisation des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres sont fixées et qu'un cahier des charges sera élaboré par le Service des ressources humaines et les directeurs de services concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'entériner les décisions prises en comité plénier concernant le renouvellement de la convention collective avec les employés cols blancs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

De valider les aspects normatif et monétaire de la convention collective tels que déposés en comité plénier;

Que le mémoire déposé en comité plénier et utilisé dans le cadre de la négociation de la convention collective des employés cols blancs en vue d'une prochaine entente soit classifié à titre strictement confidentiel.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6vv \_ RESSOURCES HUMAINES – PROPOSITION DE LA DESCRIPTION DE POSTE POUR LE FUTUR AGENT COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4469, point numéro 6vv, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1932;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire procéder au recrutement d'un agent communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la personne titulaire du poste agira à titre de personne-ressource auprès des associations du milieu, des bénévoles et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cet automne, le Comité MADA (Municipalité amie des aînés) souhaite bâtir un plan triennal d'action;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que l'agent communautaire soit impliqué dans les meilleurs délais dans l'élaboration de ce plan d'action afin de bien se l'approprier et en assurer le suivi;

CONSIDÉRANT QU'il reste beaucoup à faire avant même la fin de la construction de la Maison des aînés (achat de l'équipement interne et externe, élaboration de l'horaire, établissement d'une stratégie d'attraction des aînés, etc.);

CONSIDÉRANT QUE Mme Sabrina Fiset, stagiaire au Service des loisirs nous quittera en août et que plusieurs de ses tâches pourront être reprises par l'agent communautaire;

CONSIDÉRANT QUE pour entamer le processus de recrutement, il est nécessaire de déterminer quelles seront les responsabilités et tâches effectuées, ainsi que les compétences et qualifications requises pour le candidat retenu;

CONSIDÉRANT QUE des recherches ont été effectuées à ce niveau et que des rencontres et des discussions ont mené à un consensus des directeurs concernés sur le contenu d'une description de poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De formuler des commentaires à la proposition de la description de poste pour le futur agent communautaire et de commencer le processus de dotation pour ce poste afin d'intégrer cette nouvelle ressource à l'automne 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6ww\_ RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN PRÉPOSÉ À LA CONCIERGERIE ET EMBAUCHE D'UN NOUVEAU PRÉPOSÉ À LA CONCIERGERIE AU SERVICE DES LOISIRS, DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4470, point numéro 6ww, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1933;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne des deux postes temps plein permanents de préposés à la conciergerie au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts en juin dernier (numéro ACVSAD-2011-193);

CONSIDÉRANT QUE les besoins de deux ressources supplémentaires à temps plein dans ce service sont impératifs;

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Fortin a été nommé à un poste de préposé temporaire à la conciergerie en mars dernier (numéro ACVSAD-2011-176) et qu'aucun autre candidat n'a soumis sa candidature à l'interne;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à un affichage externe pour pourvoir à un poste vacant de préposé à la conciergerie;

CONSIDÉRANT QUE M. Fortin a rempli avec succès les critères d'emploi dans ce poste et qu'il exécute son travail de façon satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Ainsley possède l'expérience et les qualifications requises pour occuper le poste de préposé à la conciergerie au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la prise de références a été effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'octroyer le poste permanent à M. Gabriel Fortin et de procéder à l'embauche de M. Jonathan Ainsley comme préposé à la conciergerie au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts, selon la convention des employés cols bleus en vigueur, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6xx \_ **RESSOURCES HUMAINES** – PERMANENCE – PRÉPOSÉ À L'ARÉNA AU SERVICE DES LOISIRS, DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4471, point numéro 6xx, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1972;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus prévoit une période de probation de cent soixante (160) jours pour évaluer tous les nouveaux employés occupant un poste permanent;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Luc Goudreault a été embauché le 12 novembre 2010 au poste de préposé à l'aréna au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Goudreault vient à échéance à la mi-juillet;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Luc Goudreault a su atteindre tous les objectifs requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'octroyer le poste permanent à M. Jean-Luc Goudreault à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6yy \_ **RESSOURCES HUMAINES** – NOMINATION DE DEUX PRÉPOSÉS AUX BÂTIMENTS AU SERVICE DES LOISIRS, DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4472, point numéro 6yy, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1934;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2011, M. Robert Gagnon a été affecté temporairement pour une période d'un an au poste de préposé aux bâtiments au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts pour évaluer si les besoins étaient permanents et constants;

CONSIDÉRANT QU'un employé au poste de préposé aux bâtiments n'a pas complété sa période de probation jugée non satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en ressources additionnelles sont impératifs au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne de deux postes permanents de préposés aux bâtiments, au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts (ACVSAD-2011-202), du 25 juillet au 8 août 2011;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De continuer le processus d'affichage de l'appel de candidatures pour la nomination de deux préposés permanents aux bâtiments au Service des loisirs, des bâtiments, parcs et espaces verts, selon la convention des cols bleus en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

(REPORTÉ)



6zz \_ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** – VENTE DES LOTS 4 670 211 ET 4 670 212 SUR LA RUE D'AMSTERDAM

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4473, point numéro 6zz, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1912

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9136-5809 Québec inc. désire se porter acquéreur des lots 4 670 211 et 4 670 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, lesquels sont situés sur la rue d'Amsterdam et ont une superficie globale de 4 842,6 mètres carrés (52 125,31 pi.ca);

CONSIDÉRANT QUE la compagnie, en date du 18 juillet 2011, a signé avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une promesse d'achat-vente et a donné un acompte de seize mille deux cent quatre-vingts dollars et trente-six cents (16 280,36 \$) non remboursable, mais déductible du coût global de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 670 212 est traversé par trois tuyaux d'utilités publiques qui relient les services de la rue Valériane à celles de la rue d'Amsterdam;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du terrain permet, à l'intérieur d'une période de 24 mois, la construction d'un bâtiment de 992 mètres carrés et que la compagnie 9136-5809 Québec inc. est une compagnie de gestion qui construit le bâtiment pour quatre (4) unités de location multiples d'une superficie approximative de 232 m<sup>2</sup> (2 500 p<sup>2</sup>) chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement global sera d'environ 900 000 \$ avec l'arrivée de seize (16) nouveaux emplois dans le Parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville aura le droit d'exécuter sur le lot numéro 4 670 212 de l'acquéreur, tous les travaux nécessaires à l'entretien des tuyaux d'aqueduc et d'égouts incluant des travaux de creusage;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude d'utilité publique sera consentie en considération d'un prix de vente moindre pour le lot 4 670 212 soit 21,527 \$ le mètre carré (2,00 \$ le pied carré);

CONSIDÉRANT QUE la vente se fait à un prix moyen pondéré de 33,618 \$ le mètre carré (3,123 \$/p<sup>2</sup>) pour un montant global de cent soixante-deux mille huit cent deux dollars et quatre-vingt-neuf cents (62 802,89 \$) et que la fiche de propriété fait état d'un prix d'évaluation de 26,89 \$/m<sup>2</sup> et le certificat du prix de revient de la trésorière fait état d'un prix de revient de -13,61 \$/m<sup>2</sup>;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la vente des lots 4 670 211 et 4 670 212 sans bâtisse dessus construite à 9136-5809 Québec inc. d'une superficie globale de 4 842,6 mètres carrés (52 125,31 pi<sup>2</sup>), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE l'acquéreur s'engage à même l'acte de vente à être signé, à constituer sur le lot 4 670 212, étant le fonds servant et l'assiette de la servitude, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique à certaines conditions;

QUE la servitude soit consentie en considération d'un prix de vente moindre pour le lot 4 670 212 soit 21,527 \$ le mètre carré plutôt que 34,983 \$ le mètre carré;

De fixer le prix de vente du terrain à 33,618 \$/m<sup>2</sup> pour un montant total de 162 802,89 \$ et de joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble de -13,61 \$/m<sup>2</sup>;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

De consentir toute cession de priorité de rang relative à tout droit, garantie, notamment droit de résolution en faveur de la Ville et résultant de l'acte de vente, ainsi que mainlevée et/ou renonciation à tout tels droit, garantie et droit de résolution, et ce, afin de permettre, entre autres, à l'acquéreur de pouvoir procéder à un financement de l'immeuble pour l'acquisition de celui-ci et à la réalisation de son projet, telle cession de priorité de rang, mainlevée et/ou renonciation pouvant porter soit sur une partie et/ou la totalité dudit immeuble;

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire et Me Caroline Nadeau, greffière, à signer l'acte de vente avec le notaire de l'acquéreur ainsi qu'à signer toute cession de priorité de rang, mainlevée et/ou renonciation pouvant porter soit sur une partie et/ou la totalité de l'immeuble.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6aaa **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** – VENTE DU LOT 3 617 280 À PEINTURE P.M.S. INC. (PARC INDUSTRIEL)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4474, point numéro 6aaa, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1921

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Peintures P.M.S. inc. désire se porter acquéreur du lot numéro 3 617 280 Ptie, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, qui sera bientôt connu sous le numéro 4 886 011, situé sur le côté nord de la rue Rotterdam;

d'achat-vente et a donné un acompte de trente-deux mille huit cent vingt-cinq dollars (32 825 \$) non remboursable, mais déductible du coût global de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du terrain, d'une superficie de 9 377 mètres carrés, permet, à l'intérieur d'une période de 36 mois, la construction d'un bâtiment de 950 mètres carrés et que l'activité principale de la compagnie est la distribution de peinture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement global sera de 1 018 000 \$ et suscitera l'arrivée de treize (13) nouveaux emplois, dans le Parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE la vente se fait à 34,983 \$ le mètre carré pour un montant global de trois cent vingt-huit mille trente-cinq dollars et cinquante-neuf cents (328 035,59 \$) et que la fiche de propriété fait état d'un prix d'évaluation de 16,37 \$/m<sup>2</sup> et le certificat du prix de revient de la trésorière fait état d'un prix de revient de -13,61 \$/m<sup>2</sup>;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la promesse d'achat-vente entre la compagnie Peintures P.M.S. inc. et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour le lot 3 617 280 partie (bientôt connu sous le lot numéro 4 886 011, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, étant un terrain vacant d'une superficie globale de 9 377 mètres carrés (100 933,2 pieds carrés));

D'accepter la vente au prix de 34,983 \$/m<sup>2</sup> pour un montant total de 328 035,59 \$ et de consentir toute cession de priorité de rang relative à tout droit, garantie, notamment droit de résolution en faveur de la Ville et résultant de l'acte de vente, ainsi que mainlevée et/ou renonciation à tout tels droit, garantie et droit de résolution, et ce, afin de permettre, entre autres, à l'acquéreur de pouvoir procéder à un financement de l'immeuble pour l'acquisition de celui-ci et à la réalisation de son projet, telle cession de priorité de rang, mainlevée et/ou renonciation pouvant porter soit sur une partie et /ou la totalité dudit immeuble;

De joindre à la résolution, le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble de -13,61 \$/m<sup>2</sup>;

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire et Me Caroline Nadeau, greffière, à signer l'acte de vente avec le notaire de l'acquéreur ainsi qu'à signer toute cession de priorité de rang, mainlevée et/ou renonciation pouvant porter soit sur une partie et/ou la totalité de l'immeuble.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6bbb LOISIRS, BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – APPROBATION DE CONTRATS DE LOCATION DE TERRAINS POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION DE SOCCER CRSA SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ÉTÉ 2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4475, point numéro 6bbb, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1940

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit procéder à la location de terrains pour répondre aux besoins de l'Association de soccer CRSA afin que cette activité soit offerte à la clientèle de Saint-Augustin-de-Desmaures et de l'arrondissement Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général, Me Jean-Pierre Roy, à signer, au nom du Service des loisirs, les ententes avec les parties décrites ou effectuer les paiements en fonction d'ententes antérieures pour la location des terrains de soccer requis par l'association pour les montants approximatifs suivants, taxes incluses :

- ▶ Séminaire St-François (avril à août 2011) – Un montant approximatif de 21 000 \$ couvrant la location du terrain synthétique extérieur pour les résidents de Saint-Augustin, l'électricité et l'entretien du terrain;
- ▶ Corporation des Pères maristes de la Maison Colin (ENT-VSAD-2007-040 en vigueur jusqu'au 31 août 2011) – 4 100 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ccc LOISIRS, BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – APPROBATION DE PROLONGATION AUTOMNE/HIVER 2011-2012 DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CNDF POUR L'OFFRE DE COURS SOCIOCULTURELS SUBVENTIONNÉS PAR LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR SES CITOYENS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4476, point numéro 6ccc, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1941

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a conclu, pour les saisons d'automne 2010 et d'hiver 2011, une entente avec le Campus Notre-Dame-de-Foy, pour offrir des cours socioculturels sur le site du CNDF;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont pu profiter des activités supplémentaires qui ont été offertes par le CNDF à un coût plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs désire renouveler cette entente pour améliorer sa programmation automne-hiver 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que le conseil municipal renouvelle l'entente ENT-VSAD-2010-416 signée avec le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la programmation automne-hiver 2011-2012;

D'autoriser Me Jean-Pierre Roy, directeur général, à signer une entente supplémentaire avec le Campus Notre-Dame-de-Foy modifiant l'entente ENT-VSAD-2010-416 et d'affecter, en fonction du nombre d'inscriptions, un budget maximum de 9 000 \$ au CNDF pour les saisons d'automne 2011 et d'hiver 2012 afin d'offrir un tarif préférentiel aux citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures représentant 15 % du montant total des inscriptions.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, s'abstient des discussions et du vote puisqu'elle siège sur le conseil d'administration du Campus Notre-Dame-de-Foy.



6ddd LOISIRS, BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC RELATIVE À LA FOURNITURE RÉCIPROQUE DE SERVICES EN MATIÈRE DE SPORTS DE GLACE ENTRE LES DEUX VILLES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4477, point numéro 6ddd, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1942

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a établi une politique de tarification pour les non-résidents de Québec quant à l'utilisation des heures de glace des arénas sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures veut assurer un accès gratuit aux citoyens ainsi qu'aux membres des associations de glace sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis janvier 2006, une procédure est établie entre les deux villes par laquelle elles fournissent des heures de glace et un droit de fréquentation dans leurs arénas respectifs aux citoyens ainsi qu'aux membres des associations sportives de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures s'entendent pour fournir des heures de glace dans leurs arénas respectifs au prorata du nombre de citoyens inscrits dans chacune des deux villes;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique est des plus équitables et évite ainsi la facturation de glace d'une ville à l'autre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser, Me Jean-Pierre Roy, directeur général, à signer l'entente relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace entre les villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6eee LOISIRS, BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – APPROBATION D'UNE SUBVENTION POUR LA 27<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE SOCCER-2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4478, point numéro 6eee, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1943

CONSIDÉRANT QUE l'Olympique CRSA, comme chaque année, organise un tournoi sur les nombreux terrains de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Le tournoi en est à sa 27<sup>e</sup> édition cette année et se déroulera du 29 au 31 juillet prochain. En plus de terrains et du matériel, l'organisme a besoin d'une subvention financière pour répondre à différents besoins;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'envergure pour la région est attendu par plus de 3 500 athlètes, ainsi que par les parents et amis qui viennent les supporter. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire encourager les organismes sur son territoire ainsi que leurs bénévoles dans leur implication à la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'octroyer une subvention de 1 000 \$ à l'organisme de soccer l'Olympique CRSA pour la tenue de son 27<sup>e</sup> tournoi.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6fff \_ LOISIRS, BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER, ARCHITECTE POUR LA PLACE DES GÉNÉRATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4479, point numéro 6fff, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1957

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre du projet de la Place des générations a donné trois (3) contrats distincts à l'architecte Jean-Claude Gauthier pour les plans et devis de la maison des jeunes L'intrépide, la Maison Thibault-Soulard ainsi que la Maison des aînés;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis avaient été confectionnés pour les travaux, mais qu'en raison d'une réorientation ainsi que des considérations budgétaires, de nouveaux plans ont dû être confectionnés, le tout occasionnant des frais supplémentaires qui n'étaient pas prévisibles à l'origine du dossier et de l'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour les plans d'exécution et d'aménagement de l'ensemble du site de la Place des générations sont de 21 917,08 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour les plans et devis de la Maison des jeunes sont de 21 602 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour les plans et devis de la Maison des aînés sont de 21 940 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les plans pour les trois (3) contrats ont été confectionnés à la satisfaction de la Ville et ont servi au projet de la Place des générations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que le conseil libère et autorise par résolution le paiement de 65 459,08 \$ avant taxes, en faveur de M. Jean-Claude Gauthier pour les honoraires professionnels concernant la confection des plans et devis des trois (3) maisons de la Place des générations considérant qu'à l'origine du projet nous ne pouvions connaître l'étendu actuel des dossiers;

Que la trésorière atteste que les crédits sont suffisants à même le Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-201 pour payer la somme globale de 65 459,08 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ggg **TRAVAUX PUBLICS** – HONORAIRES PROFESSIONNELS GÉNIO – LAC SAINT-AUGUSTIN NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4480, point numéro 6ggg, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE la firme Génio a produit le 14 juin dernier une estimation révisée du coût des travaux du projet d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord au montant de 8 919 434 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier a également été réajusté en incluant les honoraires professionnels de la firme Génio;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la révision des honoraires professionnels de la firme Génio qui s'élèveraient au montant de 908 000 \$ incluant le rapport de l'ingénieur, les relevés topographiques, les études environnementales, les plans et devis, la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des travaux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6hhh TRAVAUX PUBLICS – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS SUR LA CONDUITE D'AQUEDUC FOSSAMBAULT-NOTRE-DAME**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4481, point numéro 6hhh, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures travaille de concert avec le ministère des Transports du Québec à l'élaboration d'un nouveau tracé pour la route 367 ainsi qu'à des travaux d'alimentation éventuelle en aqueduc d'une partie de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Marcel Corriveau, maire et Me Jean-Pierre Roy, directeur général, comme signataires de l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6iii TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSION SUR LE RANG DES MINES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4482, point numéro 6iii, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1970

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la construction d'un poste de surpression sur le rang des Mines ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 4 juillet 2011 pour le paiement d'un montant de 196 363,17 \$ incluant des travaux supplémentaires au montant de 1 075,27 \$, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, AECOM recommande le paiement de 196 363,17 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 196 363,17 \$ en faveur de Qualité Construction (CDN) ltée pour les travaux de construction d'un poste de surpression sur le rang des Mines à même les crédits du Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-219.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6jjj TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSION SUR LE RANG DES MINES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4483, point numéro 6jjj, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1923

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la construction d'un poste de surpression sur le rang des Mines a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 21 juillet 2011 pour le paiement d'un montant de 126 774,45 \$ incluant des travaux supplémentaires au montant de 1 894,12 \$, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme-conseil engagée pour ce dossier, AECOM, recommande le paiement de 126 774,45 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 126 774,45 \$ en faveur de Qualité Construction (CDN) ltée pour les travaux de construction d'un poste de suppression sur le rang des Mines à même les crédits du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-219.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6kkk TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE JEAN-JUNEAU, ENTRE LA LIMITE SUD DES TRAVAUX (PHASE I) ET L'INTERSECTION AVEC LA RUE DU CHARRON**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4484, point numéro 6kkk, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1963

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la réfection de surface de la rue Jean-Juneau, entre la limite sud des travaux (Phase I) et l'intersection avec la rue du Charron ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 15 juin pour le paiement d'un montant de 54 623,19 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, SNC-Lavalin inc., recommande le paiement de 54 623,19 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 54 623,19 \$ en faveur de Construction & Pavage Portneuf pour les travaux réfection de surface de la rue Jean-Juneau, entre la limite sud des travaux (Phase I) et l'intersection avec la rue du Charron à même les crédits du Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-200.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6lll\_\_ TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – CONSTRUCTION DE LA RUE LISBONNE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4485, point numéro 6lll, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1964

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la construction de la rue Lisbonne ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 19 juillet 2011 pour la libération de la retenue habituelle de 10 % montant de 91 852,23 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, AECOM experts-conseils, recommande le paiement de 91 852, 23 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 91 852, 23 \$, taxes incluses, en faveur de Construction et Pavage Portneuf pour les travaux de construction de la rue Lisbonne, à même les crédits du Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-101.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6mmm TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 9 - RÉFECTION DE LA RUE LIONEL-GROULX – PHASE 1B**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4486, point numéro 6mmm, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1965

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la réfection de la rue Lionel-Groulx – Phase 1B a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 4 août 2011 pour le paiement d'un montant de 167 031,92 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les ordres de changement OC-55, OC-59 et OC-60 au montant total de 73 401,34 \$, la libération de la retenue pour les défauts au fini des lampadaires au montant de 10 000,00 \$, le tout excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, CIMA+ experts-conseils, recommande le paiement de 167 031,92 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 167 031,92 \$ en faveur de GPC Excavation inc. pour les travaux de réfection de la rue Lionel-Groulx – phase 1B à même les crédits du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2010-204.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6nnn TRAVAUX PUBLICS – SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4487, point numéro 6nnn, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a exécuté des travaux mécanisés de revêtement de la chaussée et de construction des bordures sur la rue Jean-Juneau pour un montant de 435 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la rue Jean-Juneau ont été exécutés conformément aux dépenses sur ladite rue dont la gestion incombe à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Jean-Juneau pour un montant subventionné de 36 718 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6000 URBANISME – DÉFI VÉLO VOYAGE DE RÊVE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4488, point numéro 6000, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1920

CONSIDÉRANT QU'une soixante de cyclistes du Défi Vélo voyage de rêve relèveront le défi de faire le trajet de Montréal à Québec via la route 138 et demande une autorisation d'utiliser la route 138 pour traverser la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Vélo voyage de rêve vise à supporter les enfants défavorisés;

CONSIDÉRANT QUE le passage du peloton circulera sur la route 138 entre 16 h et 16 h 15 le samedi 20 août 2011;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Défi Vélo voyage de rêve demande l'autorisation d'utiliser le réseau routier artériel et local pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont besoin d'une autorisation du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs seront assistés et accompagnés de véhicules de support et de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE le SPVQ sera informé du passage des cyclistes dans notre ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le Service de police de la Ville de Québec et le Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à exiger que l'organisation respecte les conditions qui pourraient être imposées pour et lors de la tenue de cette activité afin d'en assurer la sécurité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6ppp URBANISME – PLANTATION DE 700 ARBRES DANS LE PARC DU VERGER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4489, point numéro 6ppp, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1952

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été élue hôte d'une plantation de 700 arbres par Zéro CO<sub>2</sub>;

CONSIDÉRANT QUE le lac Saint-Augustin est déjà l'œuvre d'une vaste campagne de végétalisation de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la bande riveraine joue un rôle prépondérant en faveur de la protection de l'environnement dont la qualité des eaux du lac et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la zone du parc du Verger est dénudée de végétation arbustive dans la portion sud-est;

CONSIDÉRANT QUE les conifères demeurent l'essence la plus agressive pour occuper rapidement le terrain face à la compétition herbacée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De cibler la portion sud-est du parc du Verger comme terre d'accueil pour la plantation de 700 conifères.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6qqq URBANISME – ÉVÉNEMENT PUBLIC AUTOMNE 2011 - UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE - MDJ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4490, point numéro 6qqq, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1798

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes désire organiser une campagne de financement prenant la forme d'un péage routier le samedi 1er octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les sommes récoltées serviront à supporter la réalisation par la Maison des jeunes de différentes activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

D'appuyer et d'autoriser la tenue de cet événement sous condition de respecter les exigences contenues dans la demande et l'attestation d'autorisation de collecte de dons sur la voie publique.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 7. MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

POINT NUMÉRO 7, séance ordinaire du 15 août 2011



#### 7a \_\_ URBANISME – DDM – 461, CHEMIN DE LA PLAGE SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4491, point numéro 7a, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1887;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation du côté ouest d'une remise détachée du bâtiment principal avec une marge de recul de 8 mètres alors que le minimum autorisé est de 9 mètres, tel qu'exigé aux articles 4.1.3.1 et 3.1.1.1 du Règlement de zonage numéro 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait réduction de 1 mètre de la profondeur de la marge de recul, soit l'empiètement d'une superficie de  $\pm 2 \text{ m}^2$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée de la remise permet d'éviter un rapprochement de celle-ci avec la limite du talus et qu'il est à priori souhaitable de privilégier des travaux à même un secteur plat à distance de la crête d'une forte pente;

CONSIDÉRANT la faible superficie d'empiètement dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la construction de cette remise n'implique à priori aucune atteinte significative aux droits de jouissance pour les propriétés voisines de la vue sur le fleuve;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 2 813 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf pour rendre réputée conforme l'implantation du côté ouest d'une remise détachée du bâtiment principal avec une marge de recul de 8 mètres alors que le minimum autorisé est de 9 mètres.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### 7b \_\_ URBANISME – DDM – 124, RUE JOSEPH-DUGAL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4492, point numéro 7b, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011- 1877;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'une piscine creusée existante dont la distance entre celle-ci et les bâtiments accessoires (garage et pergola) est de 0,95 m et 1,31 m, au lieu du minimum requis de 1,5 mètre, tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait réduction de 0,55 mètre et de 0,19 mètre pour la distance entre la piscine et les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux associé à toute transaction immobilière ou emprunt hypothécaire;

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété en raison du faible écart impliqué entre la piscine creusée et les bâtiments accessoires et que les limites de propriété sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement mineur soulevé peut avoir été commis lors de l'aménagement de la piscine creusée;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle de la piscine est existante depuis plus d'un an sans incidence marquée, et affecte surtout une section de faible profondeur;

EN CONSÉQUENCE,

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 3 369 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation de la piscine existante à 0,95 mètre du garage et 1,31 mètre de la pergola.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 7c \_\_ URBANISME – DDM – 289, RUE DU TRAPPEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4493, point numéro 7c, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1872 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme la marge latérale minimale pour l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée existante (2 étages) dont une superficie de plancher du rez-de-chaussée et de l'étage de 0,16 m<sup>2</sup> est à 1,89 mètre de la ligne latérale du côté du 285, rue du Trappeur, au lieu du minimum requis de 2 mètres, tels qu'exigés au règlement de zonage numéro 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait réduction de 0,11 mètre pour la marge latérale ouest pour la superficie affectée de l'habitation unifamiliale isolée existante;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux associé à toute transaction immobilière ou emprunt hypothécaire;

CONSIDÉRANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété en raison du faible écart impliqué;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement mineur soulevé peut être le résultat d'une erreur commise lors des travaux de revêtement extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement mineur n'a pas été relevé par l'arpenteur-géomètre lorsque ce dernier a produit le certificat de localisation à la fondation;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du bâtiment est existante depuis près de 13 ans sans incidence marquée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 3 056 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme la marge latérale ouest de l'habitation unifamiliale isolée existante à 1,89 mètre pour une partie dudit bâtiment n'excédant pas une superficie de 0,16 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et de l'étage.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 7d \_\_ URBANISME – DDM – LOT 3 057 032 – MORCELLEMENT (STEEVE LANDRY – ISABELLE CYR)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4494, point numéro 7d, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1892 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée projetée dont :

- ▶ la marge de recul proposée est à 147,63 mètres alors que le maximum autorisé est fixé à 13,5 mètres tels qu'exigés au Règlement de zonage numéro 480-85 (articles 4.1.3.1 et 3.1.1.2);
- ▶ le morcellement projeté avec une largeur des lots à 13,20 mètres et 8,21 mètres alors que le minimum requis est fixé à 35 mètres tel qu'exigé au Règlement de lotissement numéro 481-85 (article 2.2.3);

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait, pour la construction projetée, augmentation de 134,13 mètres de la marge de recul du bâtiment implanté au nord-ouest du 316 chemin du Domaine. Il y aurait également pour ces deux propriétés réduction de la largeur des lots projetés de 21,80 mètres et de 26,79 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de bâtiment avec une marge de recul augmentée n'implique pas une altération de l'alignement des bâtiments existants du secteur en raison des marges de recul, de la végétation importante et du relief accidenté;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment projeté est à une distance de  $\pm$  100 mètres de l'habitation la plus près (316, rue du Domaine);

CONSIDÉRANT le préjudice lié à l'impossibilité d'implanter un bâtiment avec une marge de recul conforme à la réglementation en raison de la configuration du lot existant;

CONSIDÉRANT QUE la création de deux lots adjacents à la rue publique implique une aggravation du caractère dérogatoire des lots projetés;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement proposé implique un écart important qui s'avère être un précédent susceptible d'avoir une incidence répétitive et de favoriser l'aménagement d'une nouvelle voie de circulation en plus de celle existante, ce qui créerait une situation non souhaitable en milieu apparenté à une forte pente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation d'une habitation projetée avec une marge de recul à 147,63 mètres au lieu de 13,5 mètres.

De refuser que les deux lots projetés soient d'une largeur de 13,20 mètres et 8,21 mètres.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7e \_\_ RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.V.Q. 990 DANS LE BUT DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN EN ANNEXE DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PDAD)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4495, point numéro 7e, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-273

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à une réflexion sur le cadre de la planification et du développement du secteur nord du lac Saint-Augustin établi par le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q 990 (PDAD) afin d'assurer un développement cohérent du secteur nord du lac Saint-Augustin et ce, en fonction de la protection de l'environnement du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette réflexion ont conduit la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à la conviction que l'orientation actuelle du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) en matière de planification du développement de ce secteur doit être bonifiée et actualisée sur la base de la protection du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut attendre, pour ce faire, la révision de ce PDAD;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures considère que la meilleure option qui s'offre à elle est de modifier l'approche de planification et de développement du secteur nord du lac Saint-Augustin actuellement retenue dans le PDAD en la substituant par celle retenue dans le règlement numéro REGVSAD-2011-273;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à cette substitution, la Ville désire amender le PDAD en lui ajoutant, à titre d'annexe 2, le règlement numéro REVSAD-2011-273 et

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

en prévoyant que toute disposition incompatible du PDAD à cette annexe est réputée abrogée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère que la mise en place d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) est le meilleur outil réglementaire pour réaliser une planification plus détaillée du secteur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance du Conseil du 6 juin 2011 par la résolution numéro AMVSAD-2011-276;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le Règlement numéro REGVSAD-2011-273 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de mettre en place un programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord du lac Saint-Augustin en annexe du PDAD.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7f \_\_ RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-274 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) NUMÉRO 89-663 DANS LE BUT D'ASSURER LA MISE EN APPLICATION DU PLAN PARTICULIER D'URBANISME (CI-APRÈS, PPU) POUR LE SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4496, point numéro 7f, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-274

CONSIDÉRANT QUE le lac Saint-Augustin est aux prises avec de sérieuses problématiques environnementales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a réalisé un exercice de réflexion relativement au développement du secteur nord du lac Saint-Augustin et à la protection du plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit recevoir une aide financière afin d'implanter des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur nord du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'un développement immobilier intensif dans le secteur nord du lac Saint-Augustin aurait pour effet d'altérer considérablement le milieu naturel non dégradé, et par conséquent, d'augmenter les pressions sur le plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette réflexion font en sorte que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit modifier son Règlement sur les PAE numéro 89-663 dans le but d'assurer la mise en application du programme particulier d'urbanisme (ci-après PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE les modifications visent principalement à créer deux nouvelles zones assujetties au dépôt d'un PAE dont les normes concernent principalement les usages, la densité, les aménagements des terrains, des rues, des aires de stationnement hors rue et des allées de circulation, le drainage des eaux de surface, les constructions principales et complémentaires ainsi que les opérations cadastrales concernant les lots;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance du Conseil du 6 juin 2011 par la résolution numéro AMVSAD-2011-277;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le Règlement numéro REGVSAD-2011-274 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 89-663 dans le but d'assurer la mise en application du plan particulier d'urbanisme (ci-après PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7g \_\_ RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 480-85 DANS LE BUT D'ASSURER LA MISE EN APPLICATION DU PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR LE SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4497, point numéro 7g, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-275

CONSIDÉRANT QUE le lac Saint-Augustin est aux prises avec de sérieuses problématiques environnementales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a réalisé un exercice de réflexion relativement au développement du secteur nord du lac Saint-Augustin et à la protection du plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit recevoir une aide financière afin d'implanter des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur nord du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'un développement immobilier intensif dans le secteur nord du lac Saint-Augustin aurait pour effet d'altérer considérablement le milieu naturel non dégradé, et par conséquent, d'augmenter les pressions sur le plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette réflexion font en sorte que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit modifier son Règlement de zonage numéro 480-85 afin de tenir compte de la vision de développement faite à l'intérieur d'un programme particulier d'urbanisme (ci-après appelé PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE les modifications visent principalement à redéfinir les limites de zones ou secteurs de zone au plan de zonage pour le secteur nord du lac Saint-Augustin et à y régir les usages, la densité, les aménagements des terrains, des rues, des aires de stationnement hors rue et des allées d'accès et de circulation, le drainage des eaux de surface ainsi que les constructions principales et complémentaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance du Conseil du 6 juin 2011 par la résolution numéro AMVSAD-2011-278;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions du règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le Règlement numéro REGVSAD-2011-275 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 dans le but d'assurer la mise en application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7h \_\_ RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-276 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 481-85 DANS LE BUT D'ASSURER LA MISE EN APPLICATION DU PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR LE SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4498, point numéro 7h, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-276

CONSIDÉRANT QUE le lac Saint-Augustin est aux prises avec de sérieuses problématiques environnementales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a réalisé un exercice de réflexion relativement au développement du secteur nord du lac Saint-Augustin et à la protection du plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a reçu une aide financière afin d'implanter des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur nord du lac Saint-Augustin;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

CONSIDÉRANT QU'un développement immobilier intensif dans le secteur nord du lac Saint-Augustin aurait pour effet d'altérer considérablement le milieu naturel non dégradé, et par conséquent, d'augmenter les pressions sur le plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette réflexion font en sorte que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit modifier son Règlement de lotissement numéro 481-85 dans le but d'assurer la mise en application du PPU pour le secteur nord du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE les modifications concernent la limitation des normes de lotissement relativement aux dimensions minimales et à la superficie minimale des lots dans le secteur nord du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance du Conseil du 6 juin 2011 par la résolution numéro AMVSAD-2011-279;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le Règlement numéro REGVSAD-2011-276 modifiant le Règlement de lotissement numéro 481-85 dans le but d'assurer la mise en application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 8. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT NUMÉRO 8, séance ordinaire du 15 août 2011



#### 8a \_\_ AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO REGVSAD-480-85 AUX ARTICLES 3.5.2.1, 3.5.2.3, 3.5.3.1 ET 3.5.3.2

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2011-283, point numéro 8a, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-280

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2011-280 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 aux articles 3.5.2.1, 3.5.2.3, 3.5.3.1 et 3.5.3.2.



#### 8b \_\_ ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 480-85 AUX ARTICLES 3.5.2.1, 3.5.2.3, 3.5.3.1 ET 3.5.3.2

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4499, point numéro 8b, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-280

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2011-280 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 aux articles 3.5.2.1, 3.5.2.3, 3.5.3.1 et 3.5.3.2.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### 8c \_\_ AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-281 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-090 CONCERNANT LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2011-284, point numéro 8c, séance ordinaire du 15 août 2011

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2011-281, MVSAD-2011-1929

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2011-281 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2008-090 concernant les dépenses engagées pour le compte de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.



8d \_\_ ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-278  
AU MONTANT DE 2 300 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-FÉLIX ENTRE DE L'HÊTRIÈRE ET CHEMIN DU LAC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4500, point numéro 8d, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-278

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2011-278 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et Chemin du lac.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8e \_\_ AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-279  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 510-86 CONCERNANT LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA  
MUNICIPALITÉ ET ABOLISSANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 252 DE LA VILLE DE QUÉBEC SUR LES AMENDES RELATIVES  
AUX INFRACTIONS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT SUR LE RÉSEAU  
ARTÉRIEL

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2011-285, point numéro 8e, séance ordinaire du  
15 août 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-279

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2011-279 modifiant le Règlement numéro 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité et abolissant l'application du Règlement numéro 252 de la Ville de Québec sur les amendes relatives aux infractions en matière de stationnement sur le réseau artériel.



9. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

POINT NUMÉRO 9, séance ordinaire du 15 août 2011



9a \_\_ ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-259  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2010-211 SUR LES  
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (INTERSECTION DES RUES DE  
TOULON ET DE NEW YORK)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4501, point numéro 9a, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-259

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-259 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2010-211 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (intersection des rues de Toulon et de New York).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9b \_\_ ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-270  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-  
AUGUSTIN-DE-DESMAUURES – CRÉATION ZONE RA/A-110 –  
ABROGATION ZONE CI-5 (137, ROUTE 138 ET 85, CHEMIN DU LAC)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4502, point numéro 9b, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-270

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-270 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – Création zone RA/A-110 – Abrogation zone CI-5 (137, route 138 et 85, chemin du Lac).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9c \_\_ ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2011-277 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 480-85 DANS LE BUT DE RESTREINDRE LES ZONES OÙ LES KIOSQUES SAISONNIERS SONT AUTORISÉS ET DE CHANGER LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES CERTIFICATS D'AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4503, point numéro 9c, séance ordinaire du 15 août 2011  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-277

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2011-277 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 dans le but de restreindre les zones où les kiosques saisonniers sont autorisés et de changer les critères d'attribution des certificats d'autorisation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)  
POINT NUMÉRO 10, séance ordinaire du 15 août 2011



11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
POINT NUMÉRO 11, séance ordinaire du 15 août 2011



12. CLÔTURE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4504, point numéro 9c, séance ordinaire du 15 août 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'août 2011 à 22 h 39 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Caroline Nadeau, greffière